



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le **20 MARS 2020**

Mesdames, Messieurs,

La propagation mondiale du Covid 19 est une situation inédite pour notre pays. Nous sommes confrontés à un double défi, à la fois sanitaire et économique. La France a les atouts nécessaires pour surmonter cette crise : elle dispose d'infrastructures de qualité, s'appuie sur une puissance publique d'un grand professionnalisme, et peut compter sur ses forces vives. Vous êtes ces forces vives.

Afin d'éviter la propagation du virus, le Gouvernement a décidé de mettre en place des mesures de fermeture et de confinement.

Pour autant, ces mesures ne signifient pas l'arrêt de la vie économique de la France et de ses entreprises. Au contraire, afin de garantir une continuation de l'économie française et de permettre sa bonne reprise future, il nous faut pouvoir assurer le maintien d'activités de production, de logistique et de services, qui ne peuvent être effectuées en télétravail.

Le respect des mesures de confinement appelle bien entendu à des adaptations nécessaires dans l'organisation du travail, mais ne doivent pas dissuader nos concitoyens et nos entreprises à poursuivre leurs activités, hormis pour les commerçants soumis aux interdictions d'ouverture.

A ce titre, la mise en place de gestes barrière et de règles de distanciation au travail est impérative, là où l'activité ne permet pas le télétravail. Chaque entreprise est appelée à repenser son organisation, notamment pour limiter les regroupements de salariés dans des espaces réduits, ou encore pour adapter au maximum l'organisation du travail, par exemple la rotation d'équipes.

Les trajets domicile-travail sont autorisés pour ceux qui ne peuvent pas télé-travailler ou travailler à distance. Cela vaut aussi pour les personnes exerçant une activité qui les oblige à se déplacer ou à travailler en extérieur, à condition d'être munies de leur attestation de déplacement dérogatoire ainsi que de leur justificatif de déplacement professionnel.

De manière générale, il est crucial que les usines de production, les chaînes logistiques et les entreprises de services puissent continuer de fonctionner sur le territoire français, en adaptant leur activité aux circonstances exceptionnelles que nous connaissons.

Nous tenions à vous adresser ce message d'encouragement et de reconnaissance du Gouvernement de la France. Par votre courage et votre sens des responsabilités, nous sommes en mesure d'assurer aux Français qu'ils surmonteront cette crise.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sincères remerciements.

Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Economie
et des Finances

Muriel PENICAUD
Ministre du Travail

Olivier VERAN
Ministre des Solidarités
et de la Santé



Paris, le 20 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UIMM La Fabrique de l'Avenir et trois organisations syndicales représentatives de la Métallurgie (CFDT, CFE-CGC, FO) se mobilisent pour assurer les modalités d'une activité industrielle dans des conditions sanitaires irréprochables.

Alors que la France est confrontée à une crise sanitaire d'une envergure exceptionnelle, la préservation de la santé des Français est une priorité et tout doit être mis en œuvre pour enrayer l'épidémie du Covid-19.

L'UIMM, la CFDT Métallurgie (FGMM), la CFE-CGC Métallurgie et FO Métaux tiennent avant tout à exprimer leur soutien à tous ceux qui sont touchés par la maladie, ainsi qu'aux équipes soignantes, aux pompiers, à l'ensemble des forces de sécurité, à la Sécurité Civile et plus largement celles et ceux qui assurent une continuité de service.

Face à l'ampleur de la crise, l'heure est au rassemblement. L'UIMM et les trois organisations syndicales affirment d'une seule voix qu'il ne saurait y avoir d'autres priorités que celle de la santé de tous et donc des salariés de la Métallurgie et de leur famille.

Si beaucoup d'entreprises ont ainsi été contraintes de ralentir ou cesser leurs activités, il est également essentiel que la vie économique et sociale de la Nation, durement impactée par cette crise sanitaire, puisse être progressivement restaurée. Il en va de l'avenir de notre pays, de notre industrie et de ses emplois.

Fondamentalement attachés au droit pour chaque salarié de travailler en sécurité et de préserver sa santé, l'UIMM et les trois organisations syndicales demandent que les entreprises, pour assurer une continuité ou un retour progressif à l'activité :

- identifient en priorité les activités vitales nécessaires à leur fonctionnement, à celles des filières utiles au pays, ainsi que celles intra-filières ;

- adaptent scrupuleusement leur environnement de travail en mettant en place les mesures organisationnelles, collectives et individuelles qui permettent d'assurer la sécurité sanitaire de tous : distances de sécurité, gestes barrières, mise à disposition d'équipements individuels (gants, masques,...), produits désinfectants, lavage des vêtements de travail, nouvelle organisation du travail, etc.

L'objectif est ainsi d'assurer la sécurité de tous afin de permettre à chacun de retrouver la confiance et la sérénité nécessaire pour travailler. L'industrie doit, dès que les conditions sanitaires le permettront à nouveau, retrouver un niveau d'activité satisfaisant dans l'intérêt de l'ensemble de nos concitoyens.

Contacts :

UIMM : C. Gallot – Directrice de la Communication – 06 07 52 62 39 (cgallot@uimm.com)

FGMM - CFDT : Stéphane Destugues – Secrétaire Général – 06 74 77 80 14

FO Métaux : Frédéric Homez – Secrétaire Général – 01 53 94 54 00

CFE-CGC Métallurgie : Gabriel Artero – Président – 06 76 60 30 90 (gabriel.artero@fcmtm.com)



L'UIMM ET TROIS ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES (CFDT, CFE-CGC, FO) DE LA METALLURGIE SE MOBILISENT POUR ASSURER LES MODALITES D'UNE ACTIVITE INDUSTRIELLE DANS DES CONDITIONS SANITAIRES IRREPROCHABLES

La France est confrontée à une crise sanitaire d'une envergure exceptionnelle. Dans ce contexte, la préservation de la santé des Français est un objectif absolu. Tout doit être mis en œuvre pour enrayer l'épidémie du Covid 19.

Nous, partenaires sociaux représentatifs de la branche de la Métallurgie, tenons avant tout à exprimer notre soutien à tous ceux qui sont touchés par la maladie, ainsi qu'aux équipes soignantes, aux pompiers, à la Sécurité Civile et plus largement celles et ceux qui assurent une continuité de service.

Face à cette crise sanitaire majeure, l'heure est au rassemblement. Nous affirmons d'une seule voix qu'il ne saurait y avoir d'autres priorités que celle de la santé de tous et donc des salariés de la Métallurgie et de leur famille. Dans les derniers jours, une incompréhension et une inquiétude majeure sont apparues au point de semer le trouble dans les entreprises, tant chez les salariés que chez les chefs d'entreprise. Beaucoup d'entreprises ont été contraintes de ralentir ou cesser leurs activités. En raison du contexte et de la gravité de la situation sanitaire, ces fermetures, totales ou partielles, sont compréhensibles, voire, dans un premier temps, nécessaires.

Fondamentalement attachés au droit pour chaque salarié de travailler en sécurité et de préserver sa santé, il est aussi pour nous essentiel que la vie économique et sociale de la Nation, durement impactée par cette crise sanitaire, puisse être progressivement restaurée. Il en va de l'avenir de notre pays, de notre industrie et de ses emplois.

Nous demandons que les entreprises, pour assurer une continuité ou un retour progressif à l'activité, identifient en priorité les activités vitales nécessaires à leur fonctionnement, à celles des filières utiles au pays, ainsi que celles intra-filières.

En concertation avec les salariés et leurs représentants, nous demandons expressément que les entreprises adaptent scrupuleusement leur environnement de travail en mettant en place les mesures organisationnelles, collectives et individuelles qui permettent d'assurer la sécurité sanitaire de tous : distances de sécurité, gestes barrières, mise à disposition d'équipements individuels (gants, masques...), produits désinfectants, lavage des vêtements de travail, nouvelle organisation du travail... Le plan de prévention et le document unique d'évaluation des risques seront adaptés en fonction de l'évolution de la situation. Ces dispositions, arrêtées dans le cadre d'un dialogue social adapté, sont impératives pour permettre de créer les conditions d'un retour progressif à l'activité, conformément aux dernières instructions du Ministère de la Santé et du Ministère de l'Intérieur autorisant les établissements industriels à fonctionner.

Notre objectif est d'assurer la sécurité de tous afin de permettre à chacun de retrouver la confiance et la sérénité nécessaires pour travailler. Nous sommes également convaincus que notre industrie doit, dès que les conditions sanitaires le permettront à nouveau, retrouver un niveau d'activité satisfaisant dans l'intérêt de l'ensemble de nos concitoyens.

Nous pourrions ainsi contribuer, à court terme, à la résorption des difficultés dans lesquelles notre pays se trouve. Il en va de notre responsabilité à tous.